

Modalités de contrôle des connaissances
de la Licences Sciences et Technologie
Mention Physique, Chimie
3^{ème} année
Année Universitaire 2022-2023

❖ **Procédure d'évaluation**

Les évaluations des semestres 5 et 6 sont sous forme de contrôle continu ou une combinaison de contrôle continu et/ou d'un examen.

Pour le semestre 5 la première session des évaluations sera organisée du 12 au 16 décembre 2022.

Pour le semestre 6 la première session sera organisée du 4 au 5 mai puis du 9 au 15 mai 2023.

La seconde session du semestre 5 se déroulera du 1 juin au 7 juin 2023.

La seconde session du semestre 6 se déroulera du 15 au 21 juin 2023.

La convocation des étudiants aux examens se fera par voie d'affichage.

❖ **Validation d'un semestre**

Les unités d'enseignement (UE), et les crédits (ECTS) correspondants, sont acquis

- Soit par obtention d'une note supérieure ou égale à 10 à l'unité.
- Soit par compensation au niveau du semestre ;

Pour la compensation au niveau du semestre, on calcule la moyenne des notes obtenues aux unités d'enseignement, pondérée par les crédits correspondants à ces UE. Si U_i est la note obtenue à l'unité i et C_i est le nombre de crédits de cette unité, on a :

$$M = \frac{\sum_i (U_i \times C_i)}{30}$$

Si $M \geq 10$, les crédits correspondants au semestre sont obtenus. Soit 30 ECTS.

Lorsqu'un étudiant n'acquiert pas un semestre à la première session, il repasse en deuxième session les unités d'enseignement non acquises (note inférieure à 10).

❖ **Bonus**

Pour chacun des semestres, un bonus pourra être obtenu dans le cadre des activités bonus organisées par l'Université. Ces activités bonus sont :

- soit une activité sportive pratiquée dans le cadre de l'Université, la note est alors établie par le service des sports ;
- soit un engagement associatif (CFVU du 27 juin 2014)
- soit un stage effectué par l'étudiant, le sujet de stage doit avoir été préalablement validé par le président du jury qui précisera les conditions d'évaluation (rapport, soutenance) ;
- soit le suivi d'écoliers dans le cadre de l'AFEV et l'évaluation se fera avec la présentation d'un rapport et d'une soutenance orale ;
- soit un bonus obtenu en suivant l'atelier "trouver sa voix". La note sera établie par l'équipe pédagogique.

Les bonus sont appliqués à la moyenne annuelle. Lorsque l'étudiant suit plusieurs activités bonus, la note la plus élevée est retenue pour le calcul du bonus. Les points supérieurs à 10/20 sont retenus pour le calcul du bonus. Le taux de bonus B est compris entre 0 et 5% et est calculé selon $B(\%) = (Nb - 10) / 200$ avec Nb la note obtenue à l'activité bonus sur 20. La moyenne Mb de l'étudiant, pondérée par le bonus, résulte du calcul suivant :

$$Mb = \frac{\sum(U_i \times C_i)}{30} \times (1 + B)$$

Si $Mb \geq 10$, les crédits correspondants au semestre sont obtenus. Soit 30 ECTS.

Exemple : Un étudiant a obtenu un ensemble de points de 294 sur 600 (soit une moyenne de 9,8/20) et une note de bonus de 18/20, soit un taux de bonus $B = \frac{18 - 10}{200} = 0,04 = 4\%$. Sa moyenne en tenant compte du bonus est alors $Mb = \frac{294}{30} \times (1 + 0,04) = 10,192$.

En cas d'enjambement, le bonus s'applique sur l'année d'études la plus faible.

❖ Gestion des absences

Dès qu'un étudiant a des absences qui ne permettent pas de l'évaluer, selon que cette absence est justifiée ou non, il sera notifié ABJ (ABsence Justifiée) ou ABI (ABsence Injustifiée) qui vaudront 0 dans les règles de calcul fournies en annexe.

❖ Régime des examens concernant les étudiants bénéficiant d'un régime spécial

Lorsqu'un étudiant a des contraintes particulières, et notamment lorsqu'il s'agit d'un étudiant relevant d'un régime spécial d'études (salarié, sportif de haut niveau, ...), il bénéficie de droit d'une évaluation de substitution qui prend la forme à définir en début d'année avec son directeur d'études.

❖ Modalités de contrôle des connaissances pour chaque unité d'enseignement

Les modalités précises sont décrites dans les tableaux ci-après.

Les détails d'application des modalités des évaluations et les dates de passage de ces évaluations seront communiqués aux étudiants par l'équipe pédagogique par voie d'affichage et/ou oralement.

❖ Conventions de notation

Les conventions de notation sont les suivantes :

- CC désigne le contrôle continu. Le contrôle continu peut être effectué soit sous la forme d'un projet, soit sous la forme de contrôle sur table, soit sur une combinaison des deux. Le contrôle continu peut aussi être constitué d'interrogations écrites et/ou orales. Il appartient à l'équipe pédagogique de chaque UE d'informer les étudiants des détails des évaluations en contrôle continu en début d'année.

- TP est une note obtenue en Travaux Pratiques ;
- EX une note de session d'examen obtenue en première session ou en deuxième session
- ORA est une note obtenue pour un oral
- RAP est une note obtenue pour un rapport
- PA est une note de participation aux activités

Les notes sont communiquées au directeur des études afin de suivre l'évolution de l'étudiant au cours du semestre.

Lors de la nécessité du rattrapage à la seconde session la note d'examen remplace la note d'un ou des contrôles continus sauf cas particuliers mentionnés par la suite.

Session 2

Dans le cas général la règle de calcul est la même en première et en seconde session (sauf cas particuliers mentionnés dans les tableaux ci -après). La note de contrôle continu et/ou d'examen de la première session est alors remplacée par la note d'examen obtenue à la deuxième session.

code	ECTS	Intitulé de l'unité	Session 1	Session 2 – examen de rattrapage noté EX
CH5-11 S. Noel	3,5	Thermodynamique CC1 : 2h CC2 : 3h	$\text{Sup}((\text{CC1}+\text{CC2})/2, \text{CC2})$	Sup $((\text{CC1}+ \text{EX}) /2, \text{EX})$ CC1 conservé <i>Durée de l'examen 3h</i>
CH5-12 S. Saitzek S. Noël	4	Cinétique CC1 constitué DS 2h et d'une épreuve 2h30 remplacé à la session 2 par EX1 Electrochimie CC2 constitué d'une épreuve de 1h30 remplacée à la session 2 par un examen EX2 TP constitué de comptes-rendus de TP	$0,8*(2*\text{CC1}/3+\text{CC2}/3) +0,2*\text{TP}$	$0,8*(2*\text{EX1}/3+\text{EX2}/3) +0,2*\text{TP}$ CC1 ou CC2 conservé si ≥ 10 TP conservé à la session 2 <i>Durée de l'examen 4h ou EX1 2h30 et EX2 1h30</i>
CH5-2 N.Thouvenot	4,5	Chimie organique CC1 : 2h CC2 : 3h	$0,8*\text{sup}(\text{CC2}, (\text{CC1}+\text{CC2})) +0,2\text{TP}$	$0,8*\text{sup}(\text{EX}, (\text{CC1}+\text{EX})) +0,2*\text{TP}$ CC1 et TP conservés <i>Durée de l'examen 3h</i>
CH5-3 A. Sayede	3,5	Chimie théorique CC1 : 2h CC2 : 2h	$\text{Sup}((\text{CC1}+ 2 \text{CC2})/3 , \text{CC2})$	Sup $((\text{CC1}+ 2 \text{EX}) /3, \text{EX})$ CC1 conservé <i>Durée de l'examen 3h</i>
PH5-1 M. Pernisek	3	Electronique 2 EX : 2h	$0,75*\text{Ex} + 0,25*\text{TP}$	$0,75*\text{Ex} + 0,25*\text{TP}$ TP conservé <i>Durée de l'examen 2h</i>

PH5-2 J.F. Henninot	4,5	Optique ondulatoire CC1 épreuve écrite de 3h CC2 épreuve écrite de 3h	$0,75 \cdot \text{sup} (\text{CC2}, (\text{CC1} + 2 \cdot \text{CC2}) / 3) + 0,25 \cdot \text{TP}$	$0,75 \cdot \text{sup} (\text{EX}, (\text{CC1} + 2 \cdot \text{EX}) / 3) + 0,25 \cdot \text{TP}$ CC1, TP conservé <i>Durée de l'examen 3h</i>
PH5-3 J.F. Henninot	5	Physique générale CC1 Mécanique des fluides 2h et Mécanique du solide 2h CC2 Mécanique des fluides 2h et Mécanique du solide 2h TP	$0,75 \cdot \text{sup} (\text{CC2}, (\text{CC1} + 2 \cdot \text{CC2}) / 3) + 0,25 \cdot \text{TP}$	$0,75 \cdot \text{sup} (\text{EX}, (\text{CC1} + 2 \cdot \text{EX}) / 3) + 0,25 \cdot \text{TP}$ TP conservé <i>Durée de l'examen 2h + 2h</i>
Anglais 5 C. Brion	2	Anglais + 14h autoformation Contrôle Continu (CC) : moyenne des notes obtenues aux diverses évaluations dans quatre compétences linguistiques majeures : interaction orale, expression orale, compréhension orale et compréhension écrite.	CC	Epreuve écrite(1h) : compréhension écrite et compétences linguistiques Epreuve orale (30mns) : Compréhension d'une vidéo $N = \max (\text{CC} ; (\text{CC} + 2 \cdot \text{EX}) / 3)$ CC conservé

code	ECTS	Intitulé de l'unité	Session 1	Session 2 – examen de rattrapage noté EX
CH61 S. Saitzek S. Noel	4	Chimie inorganique CC1 partie S. Saitzek comportant un DS d'1h30 et un examen d'1h30 CC2 partie S. Noel comportant un DS d'1h30 et un examen d'1h30	$(CC1+CC2)/2$	$(CC1+CC2)/2$ Note CC1 ou CC2 conservée si supérieure à 10 Durée de l'examen 3h ou 1h30+1h30
CH6-2 S. Manuel	4	Chimie organique CC1 1h CC2 1h CC3 1h	$(CC1 + CC2 + CC3)/3$	Une épreuve de trois heures avec conservation des notes de CC (1, 2 ou/et 3) si elles sont supérieures ou égales à 10. $(CC1 + CC2 + CC3)/3$ Durée de l'examen 3h ou 1h+1h+1h
PH6-1 C. Li	5	Thermodynamique physique CC1 2h CC2 2h	Sup $(CC2, (CC1+2*CC2)/3)$	Sup $(EX, (CC1+2*EX)/3)$ Durée de l'examen 2h
PH6-2 JF Blach	5	Physique Quantique Session 1 : 2 devoirs sur table CC1 et CC2 de 1h30 chacun Session 2 : un examen EX	$(CC1+CC2)/2$	EX Durée de l'examen 3h

PHCH6-1 S. Lecomte N. Thouvenot	8	Physique Expérimentale CPH est composée des notes de TP de physique (60%) et de l'examen terminal de physique (40%) de 2h Chimie Expérimentale CCH est composée des notes de TP de chimie (60%) et de l'examen terminal de chimie (40%) de 2h	0,5 CPH+0,5 CCH	Note de CPH ou CPH conservée si supérieure ou égale à 10 Les notes de TP de Physique et les notes de TP de Chimie sont conservées. 0,5 CPH+0,5 CCH <i>Durée de l'examen 2h+2h</i>
Anglais 6 C. Brion	2	Anglais + 14h autoformation Contrôle Continu (CC) : moyenne des notes obtenues aux diverses évaluations dans quatre compétences linguistiques majeures : interaction orale, expression orale, compréhension orale et compréhension écrite.	CC	Epreuve écrite(1h) : compréhension écrite et compétences linguistiques Epreuve d'expression orale (10mns) : entretien individuel avec l'enseignant (sujet vu en TD) $N = \sup(CC ; (CC+2*EX)/3)$ CC conservé
Option 6 J.F. Blach	2	Initiation à la recherche physique 2 Examen EX (2h) et TP	0,7*EX+0,3*TP	0,7*EX+0,3*TP TP conservé <i>Durée de l'examen 2h</i>
Option 7 JF Henninot	2	Stage 3 semaines ORA note de soutenance RAP note du rapport TUT note du tuteur	CC = 0,4 Rap + 0,4 ORA + 0,2 Tut	0,4 Rap + 0,4 ORA + 0,2 Tut Tut conservée

Modalités du contrôle des connaissances
Licences SV, PC, C, Math, Info – 3^e année
Parcours PE-MES
“ Professorat des Écoles - Métiers de l'Éducation Scientifique ”
Année 2022-2023

► **PROCEDURE D'ÉVALUATION**

- Les évaluations des semestres-5 et -6 du parcours PE-MES de la 3^e année des Licences SV, PC, C, Math, Info se déroulent sous la forme d'un contrôle continu (CC) et/ou d'un examen terminal (EX) selon les unités d'enseignement.
- **Première session** : Pour le semestre-5 impair, elle sera organisée du **12 au 16 décembre 2022**. Pour le semestre-6 pair, elle se déroulera du **11 au 14 avril 2023**.
- **Deuxième session** : Pour le semestre-5 impair, elle sera organisée du **5 au 9 juin 2023**. Pour le semestre-6 pair, elle se déroulera du **19 au 21 juin 2023**.

La convocation des étudiants aux examens se fera par voie d'affichage.

► **VALIDATION D'UN SEMESTRE**

Les unités d'enseignement (UE), et les crédits (ECTS) correspondants, sont acquis :

- soit par obtention d'une note supérieure ou égale à 10 à l'unité,
- soit par compensation au niveau du semestre, sans note éliminatoire.

Pour la compensation au niveau du semestre, on calcule la moyenne des notes obtenues aux unités d'enseignement, pondérée par les crédits correspondants à ces UE. Si U_i est la note obtenue à l'unité i et C_i est le nombre de crédits de cette unité, on a :

$$M = \frac{\sum (U_i \times C_i)}{30}$$

Si $M \geq 10$, les crédits correspondants au semestre sont obtenus. Soit 30 ECTS.

Lorsqu'un étudiant n'acquiert pas un semestre à la première session, il repasse en deuxième session les unités d'enseignement non acquises (note n inférieure à 10).

Bonus

Pour chacun des semestres, un bonus pourra être obtenu dans le cadre des activités sportives organisées par l'Université. Ce bonus sera établi pour chaque semestre par le Service des Sports. Un bonus pourra également être accordé dans le cas d'un stage effectué par l'étudiant. Le sujet de stage doit avoir été préalablement validé par le Président du jury qui précisera les conditions d'évaluation (rapport, soutenance).

Les suivis d'écoliers avec l'AFEV rentrent dans le cadre des stages. Lorsque l'étudiant suit deux activités bonus, la note la plus élevée est retenue pour le calcul du bonus. Les points supérieurs à dix sur vingt sont retenus pour le calcul du bonus. Le taux de bonus B est compris entre 0 et 5% et est calculé selon $B = (N_b - 10) / 200$ avec N_b la note obtenue à l'activité bonus sur 20. La moyenne M_b de l'étudiant, pondérée par le bonus, résulte du calcul suivant :

$$M_b = \frac{\sum (U_i \times C_i)}{30} \times (1 + B)$$

Si $M_b \geq 10$, les crédits correspondants au semestre sont obtenus. Soit 30 ECTS.

Exemple : Un étudiant a obtenu 294 points sur 600 (soit une moyenne de 9,8/20) et une note de bonus de 18/20, soit un taux de bonus $\frac{18-10}{200} = 0.04 = 4\%$. Sa moyenne en tenant compte du bonus est alors de $Mb = \frac{294}{30}(1 + 0.04) = 10.192$.

Progression dans les semestres

La poursuite des études dans un nouveau semestre est de droit pour tout étudiant à qui ne manque au maximum que la validation d'un seul semestre de son cursus. **Pour des raisons de progression pédagogique entre les semestres-5 et -6 du parcours PE-MES, l'enjambement n'est pas possible entre la 2^e année et la 3^e année de la mention de Licence :** le niveau L2 doit être validé pour poursuivre en 3^e année dans le parcours PE-MES.

► **DELIVRANCE DES DIPLOMES**

Le diplôme est obtenu soit par l'acquisition de tous les semestres le constituant, soit par application des modalités de compensation organisée entre deux semestres d'une même année pédagogique. La mention au diplôme sera attribuée en fonction de la moyenne des deux derniers semestres du diplôme.

► **MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES POUR CHAQUE UNITE D'ENSEIGNEMENT**

Les évaluations sont réalisées dans le cadre d'un **contrôle continu** ou dans le cadre d'un **contrôle unique**. Les modalités sont décrites dans les tableaux ci-dessous. Les détails d'application des modalités des évaluations et les dates de passage de ces évaluations seront communiqués aux étudiants par l'équipe pédagogique par voie d'affichage et/ou oralement.

Conventions de notation

Les conventions de notation sont les suivantes :

- Le contrôle continu (CC) peut être effectué soit sous la forme d'un *projet*, soit sous la forme de *contrôle sur table (devoir surveillé)*, soit sur une combinaison des deux. Il peut également comporter un contrôle de fin de semestre. Il appartient à l'équipe pédagogique de chaque UE d'informer les étudiants des détails des différentes évaluations en contrôle continu en début d'année.
- TP est une note obtenue en Travaux Pratiques.
- EX est une note obtenue lors d'un contrôle de fin de semestre réalisé dans le cadre d'un contrôle continu ou dans le cadre d'un contrôle unique terminal.
- ORA est une note obtenue pour un oral.
- RAP est une note obtenue pour un rapport à la suite d'un stage.

Seconde session

Les notes de CC dans une UE sont conservées à la seconde session. La ou les notes d'examens de la seconde session dans une UE remplace tout ou une partie de la note.

Unités d'Enseignement non-validées comportant une note de TP

Lorsqu'un semestre est non validé et qu'une UE de ce semestre comportant une note TP est non-validée, alors la note TP est conservée entre la première et la deuxième session du semestre en cours si elle est >10.

Unité	Nom du responsable	session	ECTS	Règle de calcul
-------	--------------------	---------	------	-----------------

SEMESTRE-5	MAT5	A. El Gradechi	1	5	$\sup [EX, (2*EX+CC)/3]$
			2	5	$\sup [EX, (2*EX+CC)/3]$
	PCS5	S. Lecomte	1	5	$\sup (EX, (0,7*EX+0,3*CC))$
			2	5	$\sup (EX, (0,7*EX+0,3*CC))$
	SVT5	JG Egginger	1	5	EX
			2	5	EX
	CLS5	C. Brion	1	2,5	$2/3*EX+1/3*CC$
			2	2,5	$2/3*EX+1/3*CC$
	LVS5	C. Brion-Vincent	1	2,5	CC
			2	2,5	$N = \sup [CC, EX]$ si assiduité - sinon $N = \sup [CC, (2*EX+CC)/3]$
	HSE5	JG Egginger	1	2,5	CC
			2	2,5	$2/3*EX+1/3*CC$
	HDM5	C. Desmets	1	2,5	CC
			2	2,5	$2/3*EX+1/3*CC$
	HGS5	T. Gourdon	1	2,5	$2/3*EX+1/3*CC$
			2	2,5	$2/3*EX+1/3*CC$
	EAS5	JG Egginger	1	2,5	EX
			2	2,5	EX

SEMESTRE-6	MAT6	D. Roussel	1	5	$\sup [EX, (2*EX+CC)/3]$
			2	5	$\sup [EX, (2*EX+CC)/3]$
	CST6	A. Courdent	1	5	EX
			2	5	EX
	AST6	X. Droy	1	5	CC
			2	5	$2/3*EX+1/3*CC$
	LFS6	V. Hourez	1	2,5	$2/3*EX+1/3*CC$
			2	2,5	$2/3*EX+1/3*CC$
	LVS6	C. Brion-Vincent	1	2,5	CC
			2	2,5	$N = \sup [CC, EX]$ si assiduité - sinon $N = \sup [CC, (2*EX+CC)/3]$
	STG6	D. Dubois	1	5	$0,5*RAP+0,5*ORA$
			2	5	$0,75*EX+0,25*[0,5*RAP+0,5*ORA]$
	SDE6	JG Egginger	1	2,5	EX
			2	2,5	EX
	TIC6	C. Watté	1	2,5	CC
			2	2,5	$2/3*EX+1/3*CC$